

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

**Du lundi 27 février 2017 au mercredi 29 mars 2017 inclus**

**PORTANT SUR LE PROJET DE CHARTE**

**DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

**EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE SON CLASSEMENT**

En exécution de l’arrêté du Président du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 30 janvier 2017, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de charte du Parc naturel régional (PNR) Oise-Pays de France, dans le cadre du renouvellement du classement du Parc et de l’extension de son périmètre, comprenant les 86 communes suivantes :

Les communes de l’Oise :

*LES AGEUX\*, AUGER-SAINT-VINCENT\*,* AUMONT-EN-HALATTE, APREMONT, AVILLY-SAINT-LEONARD, BARBERY, BARON, BEAUREPAIRE, *BETHISY-SAINT-PIERRE\*,* BORAN-SUR-OISE, BOREST, BRASSEUSE*, BRENOUILLE\*,* CHAMANT, CHANTILLY, COURTEUIL, COYE-LA-FORET, CREIL, ERMENONVILLE, *EVE\*,* FLEURINES, FONTAINE-CHAALIS, *FRESNOY-LE-LUAT\**, GOUVIEUX, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, *MONCEAUX\*,* MONT-L’EVEQUE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONTEPILLOY, MONTLOGNON, MORTEFONTAINE, *NANTEUIL-LE-HAUDOUIN\*, NERY\*,* OGNON, ORRY-LA-VILLE, PLAILLY, PONT-SAINTE-MAXENCE, PONTARME, PONTPOINT, PRECY-SUR-OISE, RARAY, RHUIS, ROBERVAL, *ROSIERES\*,* RULLY, SAINT-MAXIMIN,  *SAINT-VAAST-DE-LONGMONT\*, SAINTINES\*,* SENLIS, THIERS-SUR-THEVE, *TRUMILLY\*,* VER-SUR-LAUNETTE, *VERBERIE\*, VERSIGNY\*,* VERNEUIL-EN-HALATTE, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, VILLERS-SAINT-FRAMBOURG, VINEUIL-SAINT-FIRMIN.

Les communes du Val d’Oise :

ASNIERES-SUR-OISE, *BEAUMONT-SUR-OISE\*,* BELLEFONTAINE, *BELLOY-EN-FRANCE\*, BETHEMONT-LA-FORET\*,* CHATENAY-EN-FRANCE, CHAUMONTEL, *CHAUVRY\**, EPINAY-CHAMPLATREUX, FOSSES, JAGNY-SOUS-BOIS, LASSY, LE PLESSIS-LUZARCHES, LUZARCHES, *MAFFLIERS\*, MOURS\*,* MAREIL-EN-FRANCE,  *NERVILLE-LA-FORET\*, NOINTEL\*, NOISY-SUR-OISE\*, PRESLES\*, SAINT-MARTIN-DU-TERTRE \*,*  SEUGY, SURVILLIERS, VIARMES*, VILLIERS -ADAM\*,* VILLIERS-LE-SEC.

\**Commune concernée par l’extension du périmètre du Parc*

**Cette enquête se déroulera du lundi 27 février 2017 au mercredi 29 mars 2017 inclus.**

Cette enquête publique est conduite par une commission d’enquête ainsi constituée : M. Pierre DENDIEVEL, *audit en retraite,* Président de la commission d’enquête ; M. Jean-Louis SEVEQUE, *docteur en géochimie-expert* *auprès des juridictions*, M. Alexis LUROIS, *agriculteur paysagiste*, M. Michel LEROY, *directeur d’établissement médico-social en retraite*, M. Jacques NICOLAS, *chef d’agence de société de manutention en retraite,* membres titulaires ; M. Yves MOREL, *directeur achats et études ingénieur agro-alimentaire en retraite*, M. Dominique LAMI, *ingénieur électricité,* membres suppléants.

Pendant toute la durée de l’enquête, le dossier d’enquête - composé notamment du rapport de charte, du plan du parc, des éléments prévus à l’article R.123-8 du code de l’environnement notamment l’évaluation environnementale et l’avis rendu le 19 octobre 2016 par la Formation d’Autorité Environnementale du Conseil Général et du Développement Durable sur cette évaluation - sera déposé et mis à la disposition du public, aux jours et heures d’ouverture au public, dans les lieux suivants :

* les dix mairies retenues comme lieux de permanence :
* Chantilly, 11 Avenue Maréchal Joffre 60500 Chantilly
* La Chapelle-en-Serval, 1200 Rue de Paris 60520 La Chapelle-En-Serval
* Nanteuil-le-Haudouin, 8 Place de la République 60440 Nanteuil-Le-Haudouin
* Pont-Sainte-Maxence, 7 Place Pierre Mendès France 60700 Pont-Sainte-Maxence
* Précy-sur-Oise, 47 rue Charles de Gaulle 60460 Précy-sur-Oise
* Senlis, 3, Place Henri IV 60300 Senlis
* Verberie, 13 rue Juliette Adam 60410 Verberie
* Luzarches, Place de la Mairie 95270 Luzarches
* Presles, 78 rue Pierre Brossolette 95590 Presles
* Viarmes  Place Pierre Salvi 95270 Viarmes
* la maison du Parc naturel régional Oise-Pays de France sis Château de la Borne Blanche, 48 rue d’Hérivaux 60560 ORRY-LA-VILLE (siège de l’enquête);
* le siège de la Région Hauts-de-France, 151 Avenue du Président Hoover, 59 555 Lille Cedex.

Le dossier d’enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l’enquête sur le site internet du PNR à l’adresse : *www.parc-oise-paysdefrance.fr* et sur celui de la Région Hauts-de-France *: www.hautsdefrance.fr*.

Le dossier d’enquête publique sera également consultable sur poste informatique ou tablette numérique mis à disposition à titre gratuit dans les lieux suivants et aux horaires habituels d’ouverture au public :

* la maison du Parc naturel régional Oise-Pays de France à ORRY-LA-VILLE
* le siège de la Région Hauts-de-France à LILLE
* le bâtiment d’accueil de la Région Hauts-de-France situé au 15 Mail Albert 1er à Amiens 80000
* les mairies de : Ermenonville, Fleurines, Gouvieux, Montépilloy et Saint-Martin-du-Tertre.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique auprès de Monsieur le Président du Conseil régional des Hauts-de-France, à l’adresse suivante : 151, Avenue du Président Hoover, 59 555 Lille Cedex.

La commission d’enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants, dans les lieux de permanence ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS** | | |
| Lieux | Dates | Horaires |
| CHANTILLY – mairie | Mercredi 8 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Mardi 14 mars 2017 | 16h00 à 19h00 |
| Samedi 25 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| LA CHAPELLE-EN-SERVAL - mairie | Samedi 18 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Mercredi 29 mars 2017 | 15h00 à 18h00 |
| NANTEUIL-le- HAUDOUIN – mairie | Lundi 13 mars 2017 | 14h30 à 17h30 |
| Mardi 28 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| PONT-SAINTE-MAXENCE - mairie | Lundi 27 février 2017 | 14h30 à 17h30 |
| Jeudi 23 mars 2017 | 9h30 à 12h30 |
| PRECY-SUR-OISE - mairie | Mercredi 1er mars 2017 | 15h00 à 18h00 |
| Samedi 25 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| SENLIS – mairie | Lundi 27 février 2017 | 14h00 à 17h00 |
| Samedi 11 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Vendredi 24 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| VERBERIE - mairie | Lundi 27 février 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Mercredi 29 mars 2017 | 14h00 à 17h00 |
| LUZARCHES- mairie | Jeudi 9 mars 2017 | 18h00 à 21h00 |
| Vendredi 24 mars 2017 | 14h00 à 17h00 |
| PRESLES -mairie | Mardi 28 février 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Samedi 18 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Lundi 27 mars 2017 | 14h00 à 17h00 |
| VIARMES -mairie | Samedi 4 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |
| Mercredi 15 mars 2017 | 9h00 à 12h00 |

Pendant toute la durée de l’enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, aux jours ouvrables et horaires habituels d’ouverture au public, dans les dix mairies mentionnées ci-dessus, retenues comme lieux de permanence.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront, également, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête à l’adresse suivante : *Monsieur le Président de la Commission d’enquête publique - Projet de charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France, Château de la Borne Blanche, 48 rue d’Hérivaux 60560 ORRY-LA-VILLE*, ou être déposées de manière électronique, à l’adresse mail suivante : ***enquetepublique@parc-oise-paysdefrance.fr*** du **lundi 27 février 2017 à 9 h au mercredi 29 mars 2017 à 18h.**

Les observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur le site internet du PNR à l’adresse suivante [***www.parc-oise-paysdefrance.fr***](http://www.parc-oise-paysdefrance.fr)***,*** pendant toute la durée de l’enquête. De plus, une version imprimée de ces observations pourra être consultée au siège de l’enquête aux heures et jours ouvrables de la maison du Parc naturel régional Oise-Pays de France à ORRY-LA-VILLE, pendant la durée de l’enquête.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d’enquête au siège de la Région Hauts-de-France à LILLE, à la maison du Parc naturel régional Oise-Pays de France à ORRY-LA-VILLE, dans les mairies de Chantilly, La Chapelle-en-Serval, Nanteuil-le-Haudouin, Pont-Sainte-Maxence, Précy-sur-Oise, Senlis, Verberie, Luzarches, Presles, Viarmes, dans les préfectures de l’Oise et du Val d’Oise, pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête publique.

Le rapport de la commission d’enquête et ses conclusions motivées figureront également sur le site internet du Parc naturel régional Oise-Pays de France : *www.parc-oise-paysdefrance.fr* et sur le site internet de la Région Hauts-de-France : www.hautsdefrance.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête.

Le projet de charte sera éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l’enquête et adopté par le comité syndical du Syndicat mixte Oise-Pays de France. Le projet sera adressé par les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, aux départements, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre territorialement concernés pour approbation.

Les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France approuveront ensuite le projet de charte et détermineront le périmètre proposé au classement conformément aux dispositions du code de l’environnement.

La charte sera adoptée par décret portant renouvellement du classement en parc naturel régional pour une durée de quinze ans.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Président du Conseil régional des Hauts-de-France, 151 Avenue du Président Hoover, 59 555 Lille Cedex.